

# PROFS EN NÉGO

## RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 3, séances des 29 et 30 août 2023

### Des séances écourtées, des discussions à terminer

Les 29 et 30 août dernier, deux journées de pourparlers entre le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) étaient prévues à l'horaire. Avec la volonté gouvernementale affichée de régler « au cours des prochaines semaines », on se souviendra que, depuis la mi-août, le calendrier des négociations ne prévoyait aucune rencontre au-delà du 13 septembre, mais qu'il contenait, en revanche, un minimum de deux jours de discussions par semaine. À la surprise des représentantes et représentants syndicaux, les séances des 29 et 30 août ont été limitées à deux demi-journées de table.

D'abord, le comité patronal a annoncé avoir de nouveaux mandats quant à la durée et à la fréquence des rencontres. Il prétextait une nouvelle directive émanant du Conseil du trésor à l'effet de ne prévoir désormais que de courtes séances, mais plus fréquentes. Les mandats viseraient, selon nos vis-à-vis, à n'accorder que de courtes réunions afin de susciter de multiples « allers-retours », et ce, de manière à forcer les « transactions ». L'heure ne serait donc plus aux « longues discussions » de fond. Un rapide survol des agendas des parties aura toutefois permis de constater qu'il est loin d'être aisé de tenir plusieurs courtes rencontres au cours d'une même semaine. Par conséquent, l'équipe syndicale a insisté pour obtenir la flexibilité nécessaire de la part du CPNC, arguant qu'il est essentiel de disposer de tout l'espace nécessaire pour tenir les échanges dans l'objectif d'obtenir un règlement. Reste qu'au bout du compte, le temps de table de cette semaine fut réduit : la partie patronale réclama les avant-midis pour se préparer aux après-midis de pourparlers.

#### Des discussions sur l'EAD

L'après-midi du 29 août fut consacré, comme il était planifié, à un bloc de discussion sur les demandes respectives du personnel enseignant et des directions portant sur l'enseignement/la formation à distance (EAD/FAD). Les parties ayant des positions difficilement conciliables sur ce sujet, il fut convenu d'entreprendre des échanges assez larges afin de mieux comprendre les besoins, les préoccupations, les craintes et les enjeux derrière les demandes de part et d'autre. Cela permit notamment à l'équipe de l'ASPPC de mettre en contexte, à partir d'exemples concrets, ses revendications M1 et M2, à la suite de quoi les comités testèrent certaines pistes de solutions. Pour finir, se dégagait un constat partagé selon lequel le sujet nécessitait d'y consacrer davantage de temps de table dans ce format de discussion élargi. Il fut ainsi convenu de remettre l'EAD à l'ordre du jour de la semaine suivante.

#### Retour (très) partiel sur la FC

L'après-midi du 30 août a en partie été utilisé pour revenir sur des sujets abordés lors des séances des 22 et 23 août dernier. D'abord, le CPNC offrit certaines réponses sur la formation continue. Bien qu'incomplet, ce retour fut – sans grande surprise – fort décevant, l'argument des « besoins des collègues » ayant été largement mis de l'avant. Puisque ce retour n'était pas complet, le sujet sera prochainement remis à l'ordre du jour, ce qui permettra à la partie syndicale de tester diverses autres pistes de solutions.

#### Quelques avancées plus concrètes sur les MED, la précarité et les congés

Par la suite, les représentantes et représentants syndicaux déposèrent des propositions de textes

concernant la demande O9 sur le personnel enseignant mis en disponibilité (MED) et sur un volet de la demande P1, soit la création d'un poste lorsqu'une enseignante ou un enseignant est en invalidité totale permanente. Le CPNC s'est montré ouvert aux textes soumis, suggérant par ailleurs une reformulation pertinente pour une disposition sur les MED.

Finalement, les parties entamèrent un bloc de discussion sur les congés, incluant les demandes patronales visant à en restreindre l'accès et la revendication syndicale P5 relative à l'accès à ceux-ci pour le personnel enseignant précaire. Rappelons que le CPNC a réduit la portée de sa demande DP18 à deux types de congés : le congé sans salaire et le congé de perfectionnement. Du côté de l'ASPPC, le temps de table fut utilisé pour mettre de l'avant le congé à traitement différé pour les précaires, dans la mesure où des discussions plutôt fructueuses à cet égard avaient eu lieu lors de la dernière ronde. Les échanges sur ce bloc, s'ils n'ont pu aboutir sur des engagements réciproques, auront au moins permis de mettre la table pour une prochaine rencontre.

Étaient présentes et présents :

#### Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN (*absente le 29 pm*)
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héroïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

#### Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

#### Demandes abordées lors des rencontres :

##### Par la partie syndicale

M1 – Circonscrire et baliser l'EAD.  
M2 – Encadrer les spécificités de l'EAD sur le plan des conditions de travail.

M3 – Reconnaître et financer la charge supplémentaire engendrée par l'EAD.

M4 – Rémunérer équitablement l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue et aux cours d'été.

M5 – Baliser la charge de travail de l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue.

M7 – Prévoir un comité de sélection commun à l'enseignement régulier et à la formation continue.

C7 – Consolider la place des enseignantes et enseignants et renforcer leur rôle et leur voix dans les processus décisionnels du collège, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

O9 – Améliorer les dispositions relatives à la mise en disponibilité.

P1 – Améliorer les modalités d'ouverture de postes.

P5 – Faciliter l'accès aux différents congés pour les enseignantes et enseignants non permanents.

##### Par la partie patronale

DP1 – Mesures pour encourager la participation du personnel enseignant à la FAD.

DP2 – Reconnaître l'évolution du travail occasionnée par la transition numérique de l'enseignement en prévoyant un ajout de 30 ETC.

DP3 – Rémunération pour les activités autres que la prestation de cours dans le cadre de la FAD asynchrone.

DP 4 – Droits d'auteur dans le cadre de la FAD.

DP18 – Révision de certaines conditions d'octroi des congés sans traitement.

#### Prochaines rencontres de négociation :

- Les 5 (pm) et 6 septembre 2023